

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Bateliers, la rue de la Moselle, la rue de la Gare et la rue Schiltzenplatz afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de réaménagement de la rue. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

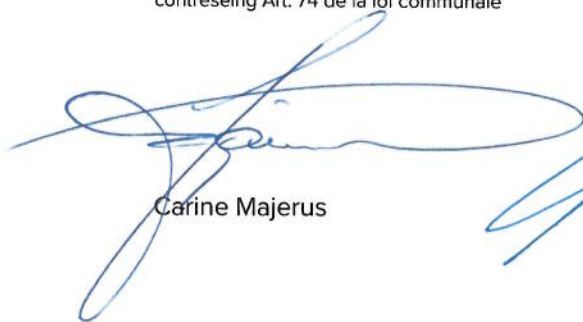
Lieu : **la rue des Bateliers, la rue de la Moselle, la rue de la Gare et la rue Schiltzenplatz**  
Début : **mercredi, 18. octobre 2023 à 06 h 00**  
Fin : **jeudi, 19. octobre 2023 à 20 h 00**  
Motif : travaux de réaménagement de la rue  
Règlement : GRE-223-2023

---

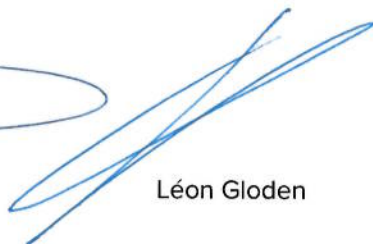
Grevenmacher, le 10 octobre 2023

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden

